

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 19 SEPTEMBRE 2017</b></p>
---

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille dix-sept, le dix -neuf septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gabriel DESBROSSE.

**Présents** : BRUN Charles – CHATAL Christophe — MONDIERE Hubert - Mickaël RIVIERE – DELANGLE Chantal – Olivier CARTET- Bernard PIVOT- Danielle LACOUR- Véronique FESSY – Laurence BERT- Maxime GARDON.

**Absents ayant donné bon pour pouvoir** : ALEX Bruno (pouvoir à Olivier CARTET) - Nathalie VALENTIN (pouvoir à Gabriel DESBROSSE)

**Absents** : Alain DAYET

**Secrétaire de séance** : Véronique FESSY.

---

**ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.
2. Décision Modificative n° 04 « Voirie 2016 ».
3. Rapport SISPEA 2016 (Rapport sur l'Assainissement Collectif).
4. Plan Communal de Sauvegarde : désignation des responsables communaux du schéma d'alerte.
5. Local des infirmières : choix des entreprises.
6. Projet de réaménagement de la salle des fêtes : modification de l'aide accordée par la Région via la COPLER.
7. Décision pour Mutuelle Village.
8. Salle de la cantine : agrandissement de la salle causé par l'augmentation des effectifs.
9. Point sur les travaux de voirie.
10. Cessation d'activité du Multiservices.
11. Compte-rendu des différentes commissions : environnement.
12. Point pour le sol des jeux et le city-stade.
13. Questions diverses.

## 1.Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 juillet 2017.

Il est approuvé à l'unanimité.

## 2. Décision Modificative n° 04 « Voirie 2016 » .

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.*

### CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
2	2315	278	Voirie 2016	+8 000,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 8 000,00 €</b>

### CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
23	2313	277	Réaménagement et mise en conformité de la Mairie	- 2 455,26 €
23	2313	287	Aménagement du Terrain de Foot	- 2 854,69 €
23	2313	293	Toiture Mairie et Salle des Associations	- 2690,05
<b>TOTAL</b>				<b>- 8 000,00 €</b>

Cette décision modificative permettra de régler la facture COLAS et de demander le versement de la subvention « Voirie 2016 ».

### **3. Rapport SISPEA 2016 sur l'assainissement collectif.** **Par Charles Brun**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

#### **Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.**

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de PRADINES. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
  - ✓
- 

Charles BRUN ajoute que la technicienne de la MAGE (Conseil Général) en charge du contrôle de la station d'épuration vient le mercredi 27 septembre 2017 pour un nouveau bilan.

La question des impayés des factures d'eau induisant un manque à gagner au niveau de la surtaxe « Assainissement » a été abordée. Nous allons nous renseigner auprès de la Lyonnaise des Eaux en charge du recouvrement.

### **4. Plan communal de sauvegarde**

Le Maire fait part au Conseil de la nécessité de rédiger un Plan communal de sauvegarde conformément à la réglementation.

Il ajoute que des responsables doivent être désignés au niveau communal en fonction de pôles :

- **Responsable logistique** : Christophe CHATAL+ adjoint : Mickaël RIVIERE.
- **Responsable des actions communales** : Chantal DELANGLE + adjoint : Olivier CARTET
- **Responsable communication** : Danielle LACOUR + Adjoint : Hubert MONDIERE.
- **Responsable ravitaillement** : Maxime GASDON+ adjoint : Véronique FESSY.
- **Responsable Population** : Laurence BERT + adjoint : Bernard PIVOT.

Le projet du plan communal de sauvegarde sera envoyé aux conseillers municipaux par mail, dès son avancement, pour compléter le tableau de renseignements, avant de le soumettre au Conseil Municipal.

## 5. Local des infirmières : choix des entreprises

Le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés auprès d'entreprises appartenant à différents corps de métiers.

De plus, il ajoute qu'il a signé le contrat synallagmatique avec les deux infirmières.

Charles BRUN, Adjoint à l'urbanisme, présente les devis établis par les entreprises :

- **SERRURERIE** : 4 devis ont été reçus :

Nom de l'entreprise	Montant H.T.
PILLET	5 831 €
ALU VERRES CREATION	4 143, 43 €
COTE OUVERTURE	3 702,20 €
CHAIZE	2 308 €

Le Conseil Municipal, à 13 voix « pour » et 1 abstention, décide de retenir l'entreprise CHAIZE pour un montant de 2 308 € HT

- **MENUISERIES INTERIEURES** et changement de la porte métallique du fond

Nom de l'entreprise	Montant H.T.
MALERBA	3 501,40 €

Le Conseil Municipal, à 13 voix « pour » et 1 abstention, décide de retenir l'entreprise MALERBA pour un montant de 3 501,40 € HT.

- **PLOMBERIE SANITAIRES**

Nom de l'entreprise	Montant H.T.
PALLUET	3 495 €
FABRE GIRAUD	2 053,58 €
GRAS Romain	1 836,05 €

Le Conseil Municipal, à 13 voix « pour » et 1 abstention, décide de retenir l'entreprise GRAS Romain pour un montant de 1 836,05 € HT.

- **CLOISONS-PLACO**

Nom de l'entreprise	Montant H.T.
PCC	9 166,63 €
FREDDO	7 887,06 €
LOMBARD	5 471,97 €

Le Conseil Municipal, à 13 voix « pour » et 1 abstention, décide de retenir l'entreprise LOMBARD pour un montant de 5 471,97 €.

- **ELECTRICITE**

Nom de l'entreprise	Montant H.T.
PIERREFEU	6 523,87 €
GRANGE	5 822,24 €
	Montant TTC
MILLET (non assujetti à la tva)	5 632,91 €

Le Conseil Municipal, à 13 voix « pour » et 1 abstention, décide de retenir l'entreprise MILLET pour un montant de 5 632,91 €.

Il conviendra d'ajouter le branchement au réseau d'égoût pour un montant de 1 365,60 € HT.

**Le montant total TTC s'élèvera donc à 23 012,53 €.** Il faudra, en plus, rajouter le coût du sol souple.

Le Maire précise que le loyer ne donnera pas lieu à une déclaration de TVA car les professions libérales ne sont pas assujetties à la TVA.

**6.Projet de réaménagement de la salle des fêtes : modification de l'aide accordée par la Région via la COPLER.**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de bénéficier d'une subvention grâce au « Contrat Ambition Région » (CAR) par l'intermédiaire de la COPLER.

Notre demande initiale était de 160 000 € nettement inférieure à nos prévisions de travaux faute de devis précis compte tenu de la réponse urgente à faire à la COPLER.

De ce fait, la base de l'aide serait portée à hauteur de 240 000 € HT et la subvention régionale resterait à 60 000 € au taux de 25%.

Le Maire souhaite demander une étude de faisabilité en imposant un coût maximal de 240 000 € HT aux bureaux d'études consultés.

Il demande au Conseil le nombre de bureau d'étude à consulter pour l'étude de faisabilité. Le Conseil Municipal lui répond qu'un bureau d'étude pourrait réaliser cette étude, cette dernière étant payante, et sera déduite sur les honoraires de l'architecte retenu.

Le Maire demandera le coût à OXYRIA et à l'Agence BROSSELDARD & TRONCY et il en rendra compte au prochain Conseil Municipal.

Il conclut qu'il a un rendez-vous avec le Sous- Préfet la semaine prochaine au cours duquel il demandera des renseignements pour une éventuelle subvention « DETR ».

## **7. Décision pour Mutuelle Villages :**

Le Maire demande au Conseil Municipal quel organisme nous choisissons pour la Mutuelle Santé « Villages » : Santé Mut ou AXA.

Le Conseil décide d'attendre car cela permettra de demander un retour d'expériences à Montagny et Neaux dans les 6 mois à venir.

## **8. Salle de la cantine : agrandissement de la salle causé par l'augmentation des effectifs :**

Le Maire informe le Conseil qu'un nombre croissant d'enfants mangent à la cantine les mardis et jeudis depuis la rentrée de septembre 2017.

De ce fait, la salle de la cantine devient trop petite et il propose de tomber la cloison de la petite salle située à côté de la salle actuellement utilisée. Des reprises au niveau du carrelage, de l'électricité sont à envisager. Cela permettrait un agrandissement de 20 m<sup>2</sup>.

De plus, cette salle est utilisée le mardi après-midi (14h30) par le club de la Joie de Vivre. Compte tenu du nombre plus important d'enfants, et de l'étalement sur 2 services, le ménage ne peut plus être achevé pour 14h30 rendant impossible l'accès au Club à leur horaire habituel.

Pour permettre au Club de se réunir, il propose de modifier le jour de la rencontre des membres du Club et de passer du mardi au mercredi après-midi. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce changement de jour désormais fixé au mercredi après-midi.

## **9. Travaux de voirie :**

Christophe CHATAL informe le Conseil que :

- les travaux dans la cour à l'arrière de l'école sont terminés et ont été effectués par l'entreprise COLAS.
- la demande de subvention « Voirie 2018 » pourra porter sur le Crêt de Chézy ( vers Mr ROSSI) et sur Lianjon ( vers Mr ROUVIDAN).
- un dossier d'amendes de police 2018 pourrait être monté pour continuer la sécurisation avec le prolongement des trottoirs.

Le Maire souligne la baisse des amendes de police 2017 par rapport à celle de 2016.

De plus, il conviendra d'informer les parents de la date des travaux devant la Mairie : il est proposé de demander à la directrice de faire passer un mot dans les cahiers. Et il faudrait également prévenir les bus scolaires.

Nous allons demander le versement de la subvention « Voirie 2016 » et « Voirie 2017 ».

## **10. Cessation d'activité du Multiservices**

Le Maire annonce qu'il a été informé de la cessation d'activité des exploitants du Multiservices par mail, et qu'il a pu se rapprocher de la juriste Mélina DELORME pour mieux comprendre la situation. Notre avocat Maître FERRAND a préconisé de faire réaliser un constat d'huissier qui a été établi par l'huissier Maître RAJON. De plus, un rendez-vous a été fixé le jeudi 21 septembre pour dresser l'inventaire du commerce.

Le Maire précise que Mme Pascale THOMAS est à jour dans le règlement de ses loyers (hormis septembre 2017 qui est en cours et un indû d'électricité de 616,35 €). Toutefois, la Mairie a dû supporter le paiement de la remise en état du matériel pour un montant de 1 597,60 € réglé à l'entreprise MOREL

Une annonce sur les réseaux sociaux a été diffusée à notre rencontre mais a permis d'informer que le commerce cherchait de nouveaux gérants. Depuis la fermeture le 8 septembre 2017, 7 demandes nous sont parvenues.

Le Maire propose d'établir des critères stricts pour le prochain recrutement des exploitants, et de s'y tenir.

Olivier CARTET propose d'établir un planning, faisant apparaître les 70 heures par semaine à effectuer afin de faire comprendre l'amplitude horaire à tenir.

## **11. Compte-rendu de la commission environnement : par Hubert MONDIERE :**

Hubert MONDIERE fait part que la commission environnement a informé que le SPANC (service public d'assainissement non collectif) est en veille (plus de personnel recruté sur ce service)

Il conclut la rareté des réunions des différentes commissions à la COPLER.

## **12. Point sur le sol des jeux et le city-stade**

- **Sol des jeux** : Olivier CARTET propose de poser un caillebottis en tant que sol amortissant pour les jeux d'enfants. Des devis seront demandés et l'avis de l'organisme de contrôle SOCOTEC sera demandé sur la faisabilité.
- **City-stade** : nous avons reçu un devis de Urban Park. D'autres devis seront sollicités.

## **14. Délibération pour l'acquisition d'un terrain appartenant à Mr Jean-Louis GRAS**

Monsieur le Maire expose au Conseil que les parcelles de terrain, appartenant à Mr Jean-Louis GRAS, cadastrées section B – numéros 157p- 413p-352p sont à vendre.

Monsieur Jean-Louis GRAS accepterait de vendre une partie de ces parcelles à la commune à l'Euro Symbolique afin de supprimer la servitude existante ; en compensation, la commune s'engage à prévoir l'alimentation des parcelles de Mr Jean-Louis GRAS et de la commune pour une viabilisation des parcelles en eaux pluviales, usées, potable, électricité, téléphone.

Cette acquisition de parcelles permettrait l'accès à la parcelle appartenant à la commune (cadastrée section B parcelle 414) et aux autres parcelles appartenant à Mr Jean-Louis GRAS (lot A cadastré section B parcelles 361p et 413p ; lot B cadastré section B parcelles 361p et 413 p).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu l'article L. 1111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Autorise Mr le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette partie de terrain (cadastrée section B – numéros 157p-413p-352p) à l'euro symbolique pour les raisons invoquées ci-dessus.

---

Charles BRUN expose au Conseil Municipal une proposition de Patrick FREDDO qui serait acheteur d'une parcelle de terrain situé derrière le bâtiment acheté à Marie THIERY-MOLETTE. Cette parcelle sera lotie. Son prix est de 40 000 €. Le projet de Mr FREDDO est soit de construire 2 maisons pour ensuite les mettre à la vente, soit de construire un ensemble immobilier de 4 maisons qui seraient destinées à être louées. Dans ce cas, afin que le projet puisse atteindre un équilibre financier, il demande à la commune de faire un effort à la baisse sur le prix du terrain. Après avoir voté à 11 voix « contre » et 3 voix « pour », cette dernière proposition est rejetée. Il sera demandé à Mr FREDDO Patrick de faire éventuellement une nouvelle proposition.

---

Charles BRUN fait part au Conseil Municipal d'une demande d'un électricien Paul TESSEIRE recherchant un local pour entreposer son matériel. Ce garage est dans les bâtiments achetés à Marie THIERY-MOLETTE Cet électricien propose de refaire l'électricité. Le Conseil Municipal propose de louer ce local à Mr Paul TESSEIRE avec un loyer mensuel fixé à 100 € / mois. De plus, il lui serait consenti 3 mois de loyer gratuits compte tenu des travaux qu'il va effectuer, et autorise Mr le Maire à lui faire ces propositions et de signer le bail.

### **15. Questions diverses**

- **Logement 1<sup>er</sup> étage ancienne mairie** : une personne est toujours intéressée.
- **Expertise David Valentin du multiservices** : 238 € offert.
- **Calendrier festivités 2018** : samedi 14 octobre à 10h30
- **Prochain Conseil Municipal** : mardi 17 octobre 2017 à 20h30.
- **Réunion fibre optique** : mercredi 20 septembre à 19h00 à la salle des fêtes.
- **Ecole : information par Chantal DELANGLE** : « Cette année, il n'y a pas eu de rentrée scolaire et, en remplacement, une visite du Maire et de moi-même ont et seront effectués lors des réunions des enseignants et des parents d'élèves dans chaque classe : les 2 nouvelles personnes recrutées en emploi aidé leur seront présentées. ».